

Informations du Centre Hospitalier Jacques Cœur sur le service d'accueil des urgences et la période estivale

A l'heure d'aujourd'hui, le Service d'Accueil des Urgences du CH de Bourges maintient toutes ses activités ouvertes.

A l'instar de tous les services d'accueil d'urgence de France, le Centre Hospitalier Jacques Cœur a mobilisé toutes les actions en son pouvoir pour limiter autant que faire se peut les difficultés attendues sur la période estivale, que ce soit aux urgences mais également sur les autres services de l'établissement.

Les services d'urgence restent les principaux recours aux soins pour la population, en témoigne pour le Centre Hospitalier Jacques Cœur une augmentation des passages de 37,9% entre 2000 et 2021. En termes d'activité, l'établissement constate déjà des pics au niveau des passages aux urgences et du nombre d'appels au 15. Face à cette importante demande, l'hôpital continue de se mobiliser quotidiennement, tout en permettant aux professionnels de l'établissement de prendre des congés amplement mérités après deux années de crise sanitaire.

Face aux pénuries médicale et paramédicale à l'échelle nationale, associées aux congés estivaux (tant à l'hôpital que chez les professionnels libéraux), l'établissement a réorganisé son activité. Comme tous les établissements de France, l'hôpital compte des postes d'infirmier.e.s vacants (67 au 4 juillet), et les perspectives de recrutement (32 au 4 juillet) ne permettront pas de combler tous les postes. Par conséquent, le Centre Hospitalier Jacques Cœur est contraint de fermer des lits le temps de la période estivale (130 à ce jour ; 135 à partir du 11 juillet ; 138 à partir du 1^{er} août ; 142 à partir du 13 août) et de maintenir le fonctionnement actuel du SMUR secondaire avec un.e infirmier.e au minimum de 10h à 18h. Cependant, des heures supplémentaires et réorganisations de planning sont régulièrement réalisées pour allonger ces horaires et s'adapter à la prise en charge des patients.

Ces difficultés et fermetures de lits concernent tous les hôpitaux de France. Ainsi, des établissements hospitaliers de la région ont récemment contacté le Centre Hospitalier Jacques Cœur afin d'obtenir une aide médicale et/ou paramédicale en cette période de tension ou pour accueillir des patients d'autres départements.

Aux urgences, les pénuries médicale et paramédicale, les fermetures de lits d'hospitalisation et de soins de suite et de réadaptation (y compris dans les autres établissements susceptibles d'accueillir des patients après leur hospitalisation), et la diminution de l'offre de soins en

médecine générale et spécialisée de ville entraînent un allongement des délais de prise en charge, et l'augmentation des temps d'attente. Les urgences vitales restent évidemment toujours prioritaires.

Afin de coordonner au mieux la prise en charge des patients aux urgences, l'établissement tient à rappeler les règles essentielles à adopter avant tout déplacement aux urgences :

- Contacter d'abord et en priorité son médecin traitant,
- En cas d'impossibilité de joindre un médecin, appeler le 15 qui orientera vers le parcours de soins le plus adapté (dispositifs de permanence des soins ambulatoires, maison médicale de garde, service d'urgences, médecine libérale, ...).

En respectant ces consignes, les patients évitent d'attendre plusieurs heures aux urgences alors que leur état de santé ne relève pas des urgences. De plus, cela permet aux équipes des urgences de prendre en soin plus rapidement et efficacement les patients qui relèvent des urgences.

Le recrutement étant depuis plusieurs années la priorité du Centre Hospitalier Jacques Cœur, des actions sont toujours entreprises pour maximiser les embauches (appel à renforts, recours à l'intérim médical et paramédical, ...). Face à la pénurie paramédicale, l'ARS Centre Val de Loire a proposé une prime d'attractivité de 5000 euros pour les infirmier.e.s et de 3000 euros pour les aides-soignant.e.s nouvellement diplômé.e.s venant travailler à l'hôpital pour une durée d'un an à partir de cet été. Comme les autres établissements de la région, l'hôpital a mis en place ce dispositif afin de maintenir une offre de soins de qualité dans un contexte de pénurie de soignants et attirer de nouveaux professionnels.

La mise en place de cette prime a suscité des questionnements chez les professionnels de l'établissement. Ce dispositif de prime a néanmoins été mobilisé pour favoriser les recrutements et éviter d'accroître les difficultés sur les équipes en place. Le nombre de recrutements permis grâce à ce dispositif pourra être confirmé suite à la diplomation des étudiant.e.s concerné.e.s.

En parallèle, un appel à renforts infirmiers pour cet été a été partagé sur les réseaux de l'hôpital. Tous les volontaires (diplômés, étudiants, retraités) sont invités à s'adresser à la direction des soins du Centre Hospitalier Jacques Cœur (02 48 48 57 83). Toutes les quotités de travail peuvent être envisagées pour favoriser l'accueil de ces renforts.

Contacts presse :

Pierre-Yves Halin
Chargé des relations publiques

Téléphone : 02 48 48 48 47 16
Mail : pierre-yves.halin@ch-bourges.fr